

Avant-propos

Comme convenu lors du CNIR de juin 2008, les modifications de l'Agrément intérieur et des statuts ont été mises en ligne en juillet.

Ce travail a également permis d'intégrer la totalité des modifications votées par les CNIR depuis 2005 ; seules ont été exclues de cette consolidation les dispositions contradictoires avec les modifications adoptées en novembre et décembre 2007.

Les documents ainsi mis en ligne et à disposition et du mouvement ont été relus par les membres du Comité de pilotage ainsi que par le Conseil statutaire.

En effet, l'adoption de procédure nouvelles de fonctionnement, notamment lorsqu'il s'agit de désignations, fait courir le risque d'un manque de cohérence interne.

A ce jour, les contradictions ont pu être levées grâce aux travaux minutieux de relecture.

Ce qui nous permet de présenter devant le CNIR une version « consolidée », c'est-à-dire intégrant les modifications votées et déclinant dans le document les conséquences de ces modifications (agencement des paragraphes, harmonisation des durées de mandats etc.)

D'autres ajustements réclament un vote formel. Ils sont proposés dans un second document.

Mireille Ferri
Secrétaire nationale adjointe
Chargée de la réforme interne